

Code de vie de l'élève



Volet 1 : Comportement

1.1. RÈGLES DE CONDUITE

Dans tout groupement humain organisé, il est nécessaire d'établir des règles de fonctionnement. Les règles de conduite à l'école Marguerite-Bourgeoys s'appuient sur le respect des personnes et de l'environnement. C'est ce respect, incontournable au quotidien dans nos paroles et nos gestes, qui nous assure une vie harmonieuse.

C'est pourquoi à l'école Marguerite-Bourgeoys, nous nous engageons à dire non à l'intimidation et à la violence sous toutes ses formes : que ce soit de la violence physique, verbale, psychologique ou de la cyberintimidation, qu'elle se déroule dans la cour de récréation, dans les corridors, dans les classes, au service de garde, dans l'autobus ou dans les médias sociaux, en aucun temps la violence et l'intimidation ne seront tolérées.

À notre école, chacun et chacune a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres. Défendre ses droits et ceux des autres, s'élever contre une injustice, venir en aide à autrui sont des comportements attendus de tous. Il s'agit ici de déclarer une situation, sans chercher à faire de tort à qui que ce soit.

Les règles de l'école sont les mêmes pour tous les élèves et chaque membre du personnel a autorité pleine et entière sur l'élève dans l'application des règles.

Chaque enseignant(e) a autorité sur la gestion de sa classe pourvue que celle-ci ne contredise pas les règlements de l'école. Nous sommes convaincus que l'appui et les encouragements des parents sont essentiels à l'épanouissement des enfants. Une communication franche et constante avec l'équipe-école contribue à l'atteinte de nos objectifs.

1.2. MON CODE DE VIE

L'élève a le droit de profiter des moyens qui lui sont offerts pour grandir. Ce droit entraîne aussi un devoir : **celui de respecter les autres**. Quand il y a manquement au code de vie, l'élève en subit les conséquences.

1.2.1. POLITESSE (DANS L'ÉCOLE ET LA COUR D'ÉCOLE)

La politesse est une forme de respect de soi et des autres. Elle favorise l'amitié avec les autres élèves et les rapports agréables avec les adultes (parents, enseignants, surveillantes et autre personnel de l'école). Les élèves doivent respecter tous les adultes et tous les autres élèves qui les entourent à l'école.

La prudence et le respect d'autrui sont de mise lors des activités de groupe à l'extérieur.

RÈGLE 1 : Je suis poli(e) et respectueux(se) avec toutes les personnes qui m'entourent, dans mes gestes, mes paroles, mon attitude et mes écrits.

COMPOTEMENTS ATTENDUS

- a) J'adopte un comportement non-violent sous toutes ses formes (intimidation, insulte, rumeur, taxage et cyberintimidation);
- b) Je règle mes conflits de façon pacifique;
- c) J'applique les consignes données par les adultes de l'école en collaborant rapidement;
- d) Autres...

1.2.2. SÉCURITÉ

Pour vivre dans un milieu scolaire sécuritaire et agréable, il est important d'éviter les situations dangereuses et les risques d'accident.

RÈGLE 2 : Je me comporte de façon sécuritaire.

COMPOTEMENTS ATTENDUS

- a) Je lance la neige sur les cibles prévues à cet effet;
- b) Je laisse les objets dangereux à la maison (bâton, canif, etc.)
- c) Je joue dans les aires de jeux autorisées et sécuritaires, qui favoriseront mon bien-être et mon confort;
- d) Je laisse le sable, la glace, les cailloux et les branches au sol;
- e) Autres...

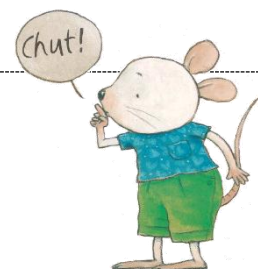
1.2.3. SILENCE ET CIRCULATION

Le silence facilite la concentration au travail. Le silence, dans les déplacements, est requis par respect pour les élèves qui sont au travail.

RÈGLE 3 : Je suis calme dans les rangs et dans les déplacements.

COMPOTEMENTS ATTENDUS

- a) Je prends mon rang rapidement et dans le calme;
- b) Je circule en silence lors des entrées et pendant les heures de cours;
- c) Je circule de façon sécuritaire;
- d) Je me dirige à l'endroit attendu sans flâner;
- e) Autres...



1.2.4. HORAIRE, PONCTUALITÉ ET MATÉRIEL

Afin de favoriser les apprentissages, pour soi-même et pour ses camarades, il est important de respecter l'horaire de l'école, de sa classe et d'avoir le matériel requis.

RÈGLE 4 : Je suis présent, ponctuel et j'ai le matériel nécessaire et permis pour ma réussite scolaire.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- a) Je respecte l'horaire établi (rangs, classe, service de garde, etc.);
- b) Je laisse, à la maison, le matériel non utile à ma réussite scolaire (voir règlements d'école pour le descriptif, points 2.4.4. et 2.4.5.);
- c) Autres...

1.2.5. SOIN DU MOBILIER, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES BIENS MATÉRIELS

La propreté et le respect de la classe, des locaux des spécialistes et de toute l'école rendent la vie plus agréable. De plus, cela favorise le bon état et la durabilité du mobilier et du matériel tout en diminuant notre empreinte écologique.

RÈGLE 5 : Je respecte l'environnement en le gardant propre, en bon état et propice à mes apprentissages et à ceux des autres.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- a) Je suis responsable de mon casier, de mon matériel et du matériel mis à ma disposition (pupitre, dictionnaire, matériel didactique, livres, ballons, etc.);
- b) Je fais attention aux objets et aux vêtements de mes compagnons;
- c) Je jette mes déchets dans la poubelle;
- d) Je recycle;
- e) Autres...

1.2.6. TENUE VESTIMENTAIRE

Les vêtements convenables permettent de créer un climat de sérieux et de discipline. Ils nous aident à apprendre la démarcation entre le temps de loisir et le temps de travail.

RÈGLE 6 : Je me présente à l'école dans une tenue convenable et en fonction des saisons.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- a) Je porte des vêtements qui respectent les règlements d'école (voir les règlements d'école pour le descriptif, point 2.4.4.);
- b) Autres...

1.3. MESURES D'AIDE

Les mesures d'aide sont des interventions constructives et positives qui peuvent être réalisées en tout temps pour guider l'enfant dans ses actions et ainsi éviter que certains comportements inappropriés se reproduisent.

Il est important de noter que les mesures d'aide peuvent être appliquées avant ou après une sanction selon les situations et les besoins de l'élève. De plus, le choix des mesures d'aide varie selon les situations, elles ne sont donc pas appliquées en cascade.

- ★ Discussion avec un enseignant ou tout autre adulte de l'école.
- ★ Rencontre avec le titulaire.
- ★ Rencontre avec une T.E.S.
- ★ Rencontre avec un professionnel.
- ★ Rencontre avec la direction.
- ★ Feuille de route.
- ★ Plan d'intervention.
- ★ Protocole d'intimidation et de violence.

1.4. CONSÉQUENCES ET SANCTIONS

Tout geste ou action amène une conséquence positive ou négative. Celle-ci sera agréable si l'élève a respecté les règles de l'école, tandis qu'un manquement entraînera une sanction.

Les membres du personnel de l'école considèrent qu'il est important de souligner fréquemment les bons comportements des élèves de l'école. C'est dans cet esprit que des conséquences positives feront suite au respect des règles de l'école.

1.4.1. CONSÉQUENCES POSITIVES possibles pour les élèves qui respectent les règles de l'école.

L'encouragement peut être (individuel ou devant un groupe d'élèves) :

- ★ Félicitations (encouragement verbal) par un membre du personnel;
- ★ Remise d'un certificat attestant le bon comportement;
- ★ Période récompense;
- ★ Applaudissements des élèves concernés;
- ★ Coupons « bons coups »;
- ★ Autres...



1.4.2. LES SANCTIONS possibles, pour les élèves lors d'un manquement aux règles de l'école, suivent habituellement le système en cascade, sauf en cas de situations exceptionnelles. Un **manquement MAJEUR** peut entraîner une retenue, une mesure du protocole d'intimidation ou une suspension immédiate de la part de la direction de l'école.